

RESPE : des cas, un clic, une carte !

mercredi 4 Décembre 2013

En novembre 2013, le RESPE a mis en ligne un nouvel outil de surveillance : la visualisation sur une carte des chevaux malades qui lui sont déclarés. Pour protéger au mieux ses propres chevaux, chacun peut dès à présent consulter la répartition des maladies sur le territoire français via le lien suivant : www.respe.net/cartographie. Quelques explications.

Afin de donner une dimension spatiale aux cas recensés par le réseau, le RESPE a développé un système de cartographie permettant à chacun de voir en temps quasi réel les chevaux malades (mise à jour toutes les heures). A la demande des professionnels, les cartes affichent les suspicions VigiRESPE (déclarations par sms ou en ligne faites par toute personne en contact avec des chevaux), les suspicions des Vétérinaires Sentinelles (déclarations en ligne) et les cas confirmés de maladie (par analyses en laboratoire, à la suite des déclarations des VS, ces cas confirmés correspondent aux alertes du RESPE). L'utilisateur peut choisir d'afficher le syndrome, la maladie ou le type de source d'information et naviguer en zoomant, de la France entière au département, jusqu'à l'arrondissement. Cet outil permet donc à tous de s'informer de manière plus précise, sur les zones à risque et de prendre les mesures qui s'imposent si nécessaire.

Comme pour VigiRESPE, ce dispositif de cartographie s'appuie sur des niveaux de risque. Ces derniers sont identifiables par un code couleurs. Il existe 4 niveaux : vert (aucun cas ou suspicion recensé), jaune (risque faible), orange (risque modéré) et rouge (risque élevé). Derrière chaque niveau de risque, des mesures de précaution sont disponibles (sous la carte et/ou dans l'onglet « base documentaire > fiches pratiques »), l'objectif étant toujours de permettre à tous de mieux protéger ses chevaux.

Cette carte interactive a pu voir le jour grâce au concours de la FNCF (Fédération Nationale des Courses Françaises), du Fonds EPERON, de l'IFCE (Institut Français du Cheval et de l'Équitation) et du Conseil général du Calvados qui ont soutenu et financé le projet.